



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Postes et telecommunications

Question écrite n° 14809

Texte de la question

M Auguste Legros attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la preoccupation souvent repetee des syndicats PTT de l'outre-mer devant les suppressions d'emplois aux PTT. En effet, selon ces syndicats, les nombreuses suppressions d'emplois (plus de 20 000 depuis 1985) conduisent l'administration des PTT a employer de plus en plus de personnels en qualite d'auxiliaires. Cette methode, tres usitee dans les departements d'outre-mer, rend encore plus difficile le retour au pays d'agents par voie de mutation. Il lui demande de lui preciser le nombre de mutations des agents originaires des DOM de la metropole vers les DOM depuis 1980. Il lui demande, par ailleurs, ce qu'il compte entreprendre pour faciliter, le cas echeant ces retours aux pays a la demande des agents et eviter les blocages decrits ci-dessus.

Texte de la réponse

Reponse. - Les auxiliaires, en application de la loi no 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives a la fonction publique de l'Etat, ne sont plus recrutes sur des emplois permanents a temps complet ; seuls sont engages des agents non titulaires pour occuper des emplois permanents a temps incomplet, saisonnier ou occasionnel. En 1988, dans les services postaux, le nombre d'heures d'auxiliaires, converti en equivalent-agent sur la base de 1 972 heures pour une unite, ne represente que 11,6 p 100 du nombre de titulaires dans les DOM. Dans les services des telecommunications, sur la decennie 1980-1989, le nombre d'emplois a la Reunion sera passe de 406 a 809, soit un quasi-doublement. C'est dire qu'a cet egard ce departement a ete traite de maniere beaucoup plus favorable que l'ensemble de la communaute nationale. L'honorable parlementaire voudra bien trouver ci-apres le nombre d'agents originaires des DOM, entre 1980 et 1988, de la metropole vers les DOM : Guadeloupe, 507 (poste), 262 (telecom) ; Guyane, 104 (poste), 85 (telecom) ; Martinique, 450 (poste), 422 (telecom) ; Reunion, 548 (poste), 557 (telecom). La relative lenteur des mutations de la metropole vers les DOM tient au fait que 22 518 agents sont originaires des DOM, tandis que l'effectif total des agents en fonctions dans les DOM est de 6 171, soit un excedent de 16 347 agents. Ce taux d'excedent de 72,6 p 100 est tres superieur a ceux des autres regions de metropole.

Données clés

Auteur : [M. Legros Auguste](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14809

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2888